



VILLE DE NEUF-BRISACH
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN - 68600



DECLARATION DE CHIEN CATEGORISE

1. Le propriétaire de l'animal se présente avec les pièces suivantes :
 - a. Photocopie recto-verso carte nationale d'identité.
 - b. **Dossier de demande d'un permis de détention** (provisoire pour les chiens de moins de 8 mois)
 - **Cerfa 13996*01** – pour le « Dossier de demande de délivrance d'un permis de détention » **chien catégorisé chien de plus de 8 mois.**
 - **Cerfa 13997*01** – pour le « Dossier de demande de délivrance d'un permis provisoire de détention d'un chien catégorisé » **chien de plus de moins de 8 mois.**
 - c. Photocopie de la carte d'identification du chien (inscription au LOF)
 - d. Photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité (rubrique IV du passeport)
 - e. Evaluation comportementale du chien
 - f. Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile
 - g. Attestation d'aptitude délivrée après le suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins.